

2024 / 0497

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Pôle Infrastructures / Eau Investissements

Tél : 04.30.38.02.11

Réf : NP/MM.2024.10.

**Objet : Marché à procédure adaptée relatif à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande concernant l'accord cadre à bons de commande pour la géo-détection et le géo-référencement d'infrastructures enterrées (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) – autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre 2001, p 19703),

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché relatif à la géo-détection et le géo-référencement d'infrastructures enterrées pour ses services,

**Considérant** que le présent marché n'est pas alloti,

**Considérant** qu'en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec un montant minimum annuel hors taxes de 3 000 € et avec un montant maximum annuel hors taxes de 110 000 €,

**Considérant** que ces services relèvent des familles de nomenclature interne ci-dessous, et constituent conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble de services homogènes en raison de leur unité fonctionnelle,

Nomenclature	Libellé
71222100-1	services de cartographie des zones urbaines

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme dématérialisée « [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) » et au BOAMP le 5 août 2024,

**Considérant** la date limite de réception des offres fixée au 16 septembre 2024 à 12h,

**Considérant** les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1 - prix (apprécié au regard du montant total HT du devis quantitatif estimatif masqué non fourni servant de comparatif des offres). Le calcul de la note obtenue se fera suivant la formule : (meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix	45.0
2 - valeur technique (appréciée au regard de mémoire technique fournit par le candidat et détaillant obligatoirement les sous critères)	55.0
2.1 - moyens humains spécifiquement mis en œuvre pour répondre aux besoins du présent marché avec l'organigramme, l'expérience et la qualification des intervenants, et l'attestation de l'entreprise d'indépendance des entreprises chargées des travaux	20.0
2.2 - moyens matériels spécifiquement mis en œuvre pour répondre aux besoins du présent marché	10.0
2.3 - méthodologie envisagée par type de prestation avec la présentation d'exemple de rendu (rapport de géo-détection)	20.0
2.4 - gestion de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité et dispositions prises par l'entreprise pour la protection de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la démarche d'assurance qualité que l'entreprise envisage de mener pour cet accord-cadre,</li> <li>• une note sommaire indiquant les principales mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier (signalisation, etc.),</li> <li>• les dispositions prises par l'entreprise pour la protection de l'environnement dans les conditions d'exécution du marché, avec notamment un volet nommé « dispositions préparatoires déchets » explicitant les dispositions prévues pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantiers.</li> </ul>	5

**Considérant** que 9 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- ALPHA DÉTECTION représentée par M. Dimitri JULIEN en qualité de gérant – quartier de Font Divié – 30320 Marguerittes,
- DETECT RESEAUX 30/34 représentée par M. David BONNIER en qualité de directeur général – 40 rond Point Julius Esteve – 34400 Lunel,
- ADRE RESEAUX représentée par M. Benjamin BARRAUD en qualité de président – 149 avenue du Golf – 34670 Baillargues,
- CB DETECTIONS représentée par M. Fabien CAIZERGUES en qualité de directeur général – 7A rue du Bourrelier ZAE La Barthe – 34230 Paulhan,
- SE2T ENGINEERING représentée par M. Jean SACCOCCIO en qualité de directeur général – 260 rue Louis Corporandy – 83210 La Farlède,
- BE TECH SUD représentée par M. Vincent LEBLANC en qualité de gérant – 384 rue Etienne Lenoir – 30900 Nîmes,
- GENIMAP représentée par M. Gwenaël ALBERT en qualité de directeur – 13 chemin de Pioissane – 31590 Verfeil,

- BBASS représentée par M. François BOTTRAUD en qualité de cogérant – 205 avenue des Gardians – 34160 Castries,
- STI MAX ABRINES représentée par M. Max ABRINES en qualité de chef d'entreprise – 76 allée Louis Blériot – 30320 Marguerittes,

**Considérant** que conformément à l'article R2144-3 du Code de la Commande Publique, l'acheteur public a analysé l'offre avant la candidature,

**Considérant** au titre du marché, les propositions des soumissionnaires, à savoir :

- ALPHA DÉTECTION représentée par M. Dimitri JULIEN en qualité de gérant – quartier de Font Divié – 30320 Marguerittes,

<b>prix (/45)</b>			
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45			
4 810 € <b>45 / 45</b>			
<b>valeur technique (/55)</b>			
moyens humains (20%)	moyens matériels (10%)	methodologie envisagée (20%)	gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (5%)
20/20	10/10	17,5/20	5/5
<b>note valeur technique : 52,5 / 55</b>			
<b>note totale : 97,5 / 100</b>		<b>Classement : 1<sup>er</sup></b>	

- DETECT RESEAUX 30/34 représentée par M. David BONNIER en qualité de directeur général – 40 rond Point Julius Esteve – 34400 Lunel,

<b>prix (/45)</b>			
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45			
4 925 € <b>43,95 / 45</b>			
<b>valeur technique (/55)</b>			
moyens humains (20%)	moyens matériels (10%)	methodologie envisagée (20%)	gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (5%)
20/20	10/10	17,5/20	5/5
<b>note valeur technique : 52,5 / 55</b>			
<b>note totale : 96,45 / 100</b>		<b>Classement : 2<sup>ème</sup></b>	

- ADRE RESEAUX représentée par M. Benjamin BARRAUD en qualité de président – 149 avenue du Golf – 34670 Baillargues,

<b>prix (/45)</b>			
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45			
5 725 € <b>37,81 / 45</b>			
<b>valeur technique (/55)</b>			
moyens humains (20%)	moyens matériels (10%)	méthodologie envisagée (20%)	gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (5%)
20/20	7,5/10	20/20	5/5
<b>note valeur technique : 52,5 / 55</b>			
<b>note totale : 90,31 / 100</b>		<b>Classement : 3<sup>ème</sup></b>	

- CB DETECTIONS représentée par M. Fabien CAIZERGUES en qualité de directeur général – 7A rue du Bourrelier ZAE La Barthe – 34230 Paulhan,

<b>prix (/45)</b>			
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45			
6 731 € <b>32,16 / 45</b>			
<b>valeur technique (/55)</b>			
moyens humains (20%)	moyens matériels (10%)	méthodologie envisagée (20%)	gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (5%)
20/20	10/10	15/20	5/5
<b>note valeur technique : 50 / 55</b>			
<b>note totale : 82,16 / 100</b>		<b>Classement : 4<sup>ème</sup></b>	

- SE2T ENGINEERING représentée par M. Jean SACCOCCIO en qualité de directeur général – 260 rue Louis Corporandy – 83210 La Farlède,

<b>prix (/45)</b>			
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45			
7 465 € <b>29 / 45</b>			
<b>valeur technique (/55)</b>			
moyens humains (20%)	moyens matériels (10%)	méthodologie envisagée (20%)	gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (5%)
20/20	10/10	15/20	5/5
<b>note valeur technique : 50 / 55</b>			
<b>note totale : 82,16 / 100</b>		<b>Classement : 5<sup>ème</sup></b>	

- BE TECH SUD représentée par M. Vincent LEBLANC en qualité de gérant – 384 rue Etienne Lenoir – 30900 Nîmes,

<b>prix (/45)</b>			
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45			
10 300 € <b>21,01 / 45</b>			
<b>valeur technique (/55)</b>			
moyens humains (20%)	moyens matériels (10%)	methodologie envisagée (20%)	gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (5%)
20/20	10/10	17,5/20	5/5
<b>note valeur technique : 52,5 / 55</b>			
<b>note totale : 73,51 / 100</b>		<b>Classement : 6<sup>ème</sup></b>	

- GENIMAP représentée par M. Gwenaël ALBERT en qualité de directeur – 13 chemin de Piossane – 31590 Verfeil,

<b>prix (/45)</b>			
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45			
14 300 € <b>15,14 / 45</b>			
<b>valeur technique (/55)</b>			
moyens humains (20%)	moyens matériels (10%)	methodologie envisagée (20%)	gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (5%)
20/20	10/10	12,5/20	5/5
<b>note valeur technique : 47,5 / 55</b>			
<b>note totale : 62,64 / 100</b>		<b>Classement : 7<sup>ème</sup></b>	

- BBASS représentée par M. François BOTTRAUD en qualité de cogérant – 205 avenue des Gardians – 34160 Castries,

<b>prix (/45)</b>			
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45			
35 140 € <b>6,16 / 45</b>			
<b>valeur technique (/55)</b>			
moyens humains (20%)	moyens matériels (10%)	methodologie envisagée (20%)	gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (5%)
20/20	10/10	20/20	5/5
<b>note valeur technique : 55 / 55</b>			
<b>note totale : 61,16 / 100</b>		<b>Classement : 8<sup>ème</sup></b>	

- STI MAX ABRINES représentée par M. Max ABRINES en qualité de chef d'entreprise – 76 allée Louis Blériot – 30320 Marguerittes,

<b>prix (/45)</b>			
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45			
31 425 € <b>6,89 / 45</b>			
<b>valeur technique (/55)</b>			
moyens humains (20%)	moyens matériels (10%)	méthodologie envisagée (20%)	gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (5%)
17,5/20	10/10	12,5/20	5/5
<b>note valeur technique : 45 / 55</b>			
<b>note totale : 51,89 / 100</b>		<b>Classement : 9<sup>ème</sup></b>	

**Considérant** au regard des critères de sélection des offres susvisés, la proposition de ALPHA DÉTECTION représentée par M. Dimitri JULIEN en qualité de gérant – quartier de Font Divié – 30320 Marguerittes constitue une offre économiquement avantageuse,

**Considérant** qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature, l'acheteur public a admis la candidature de ALPHA DÉTECTION,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Est retenue au titre de l'accord cadre à bons de commande pour géo-détection et le géo-référencement d'infrastructures enterrées, ALPHA DÉTECTION représentée par M. Dimitri JULIEN en qualité de gérant – quartier de Font Divié – 30320 Marguerittes pour un montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres de 4 810 € (quatre mille huit cent dix euros hors taxes) soit 5 772 € TTC (cinq mille sept cent soixante-douze euros toutes taxes comprises).

L'accord-cadre mono-attributaire est conclu avec un montant minimum annuel HT de 3 000 € (trois mille euros hors taxes) hors taxes et avec un montant maximum annuel HT de 110 000 € (cent dix mille euros hors taxes).

### ARTICLE 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit de façon expresse 3 fois, pour une période d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

### **ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 6 NOV. 2024  
Le président  
Christophe RIVENQ

